

Lamentations d'un vigneron

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **33 (1895)**

Heft 24

PDF erstellt am: **13.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-194988>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . . 4 fr. 50
 six mois . . . 2 fr. 50
 ÉTRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On s'abonne au *Bureau du Conteur*, à Lausanne et aux Bureaux des Postes. — Les abonnements datent du 1^{er} janvier, du 1^{er} avril, du 1^{er} juillet et du 1^{er} octobre.

PRIX DES ANNONCES :

du canton, 15 c., de la Suisse, 20 c.; de l'Étranger, 25 c. la ligne ou son espace.

Lamentations d'un vigneron.

Un vigneron, qui ne nous paraît point faire partie de la *Société de la Croix-Bleue*, adresse à celle-ci, par l'organe du *Courrier de Lavaux*, une requête qui, sous une forme humoristique, — fort convenable du reste, — contient quelques bonnes vérités. Ceci dit sans aucun sentiment hostile au but si louable d'une association dont chacun est obligé de reconnaître les bienfaits.

La dernière réunion annuelle de nos sociétés de tempérance, à Lausanne, et le nombre toujours croissant des propagateurs de l'abstinence, ont été considérés par notre vigneron comme une sérieuse menace lancée contre l'écoulement des produits de nos vignobles, auquel il a voué, dès sa jeunesse, son cœur et ses bras.

Les lamentations de Jérémie sur la ruine de Jérusalem n'ont pas des accents plus émus ni plus touchants.

Lisez :

En assistant aux manifestations qui ont eu lieu à Lausanne, sous le titre de réunion annuelle des Sociétés de la Croix-Bleue, il nous a semblé entendre le glas funèbre prédisant la fin prochaine de notre vignoble. Qu'allons-nous devenir? Par quoi va-t-on remplacer, dans nos terrasses du Désaley, cette noble plante, chère à tout bon Vaudois? Nous songions à la camomille, au chocolat Suchard ou Kohler, mais franchement sans enthousiasme et sans entrevoir, malgré tout, le sauveur qui doit garantir notre existence, qui doit songer à l'avenir de tous ceux qui, propriétaires, vignerons et domestiques, sont issus du sol viticole. La vigne doit produire et plus et mieux pour payer le pain de la famille; pour cela, le vin doit être consommé; hors cette thèse, il n'y a plus à discuter; il ne nous resterait plus qu'à procéder comme nos ancêtres helvètes: détruire nos ceps, brûler nos villes et nos villages et aller chercher fortune ailleurs. Quelle douce perspective! dire adieu à tout ce passé, semé souvent de peines et de douleurs, il est vrai, mais qui encourageait au travail dur des vignes, par la distribution de la récompense méritée! Non ce n'est pas possible.

Messieurs et Mesdames de la tempérance, laissez au moins disparaître notre génération; conservez-nous au moins une illusion! que la révolution que vous organisez ne se passe pas de notre temps. Au nom des vignerons vaudois qui travaillent constamment à la sueur de leurs fronts! Grâce!

Songez aux sacrifices que les gouvernements font pour la conservation de nos vignobles! serait-ce pour prêcher la croisade contre le vin? Non; aussi ne poussez pas à l'extrême vos manifestations évidemment toutes pleines de bonnes intentions, mais qui risquent de porter un grave préjudice à l'une de nos richesses nationales! Où votre intervention est nécessaire, agissez! relevez les buveurs endurcis et incorrigibles, mais ne venez pas troubler la tranquillité dans les familles qui savent se conduire sans avoir besoin d'un drapeau bleu à la main et d'un centimètre de ruban à la boutonnière. Par trop d'excès, ne compromettez pas la situation et l'avenir de nos vignes. Ceci ne nous empêche pas de flétrir, comme vous, les citoyens qui en arrivent à un tel point de dégradation qu'une signature seule peut sauver de l'abrutissement. Buvois du vin, mais buvois-en dans des proportions telles qu'on se respecte soi-même en rendant hommage à la boisson la plus noble que la Providence nous ait accordée.

Pour nous, la chanson a raison :

Tous les méchants sont buveurs d'eau,
 C'est bien prouvé par le déluge.

Jean-François Paschoud,

dernier seigneur de Daillens.

A l'époque de la conquête du Pays-de-Vaud par les Bernois, la terre et seigneurie de Daillens appartenait à la famille des nobles de Nizat et au chapitre de Lausanne. Elle passa successivement dans les mains de divers Bernois et Vaudois, et enfin dans celles de Jean-François Paschoud, de Lutry, son dernier possesseur, qui avait été aux Indes, comme officier d'artillerie, au service de l'Angleterre.

Paschoud était entré au service de la Compagnie des Indes à l'époque où le

Nabab du Bengale, ayant levé clandestinement une armée de 100,000 hommes, vint attaquer à l'improviste les Anglais, qui se reposaient sur le traité de paix fait avec lui, et qui ne disposaient que d'une petite armée composée de 4000 Européens et 2000 Cipayes.

Lord Clive, qui commandait les troupes anglaises dans les Indes, se mit à la tête de ces faibles forces militaires et les opposa à l'ennemi. Mais à peine l'action fut-elle engagée, qu'il battit en retraite, jugeant toute résistance impossible. Paschoud, commandant une artillerie assez nombreuse et bien servie, profita de la circonstance pour donner à lord Clive une preuve d'intelligence et de courage. Il le persuada que si on le laissait disposer entièrement et comme il l'entendait de son artillerie, il mettrait en déroute l'armée du Nabab. Sa demande fut accordée et Paschoud dirigea si bien la manœuvre que la victoire fut complète.

Le Nabab, fait prisonnier, fut jugé par un conseil de guerre et mis à mort pour avoir trahi les engagements de paix qu'il avait pris. Ses trésors furent partagés entre les vainqueurs, proportionnellement à leur grade, et, comme on le pense bien, le commandant de l'artillerie, auquel on devait la victoire, en eut la plus belle part.

Paschoud rentra en Europe avec une grande fortune et nombre d'objets rares rapportés des grandes Indes. Parmi ces curiosités, on peut citer :

1^o Deux queues de buffle à queue de cheval, étendard d'honneur que l'on portait devant le Nabab dans les grandes cérémonies. Ces queues étaient enchâssées dans une poignée d'argent en forme de trompette longue de deux pieds et demi et ciselée en forme d'écaille de poisson.

2^o Une cassette renfermant les essences odoriférantes du Nabab, contenues dans de petits flacons de cristal doré. Soixante-dix ans après, cette cassette répandait encore dans la chambre où on l'avait une odeur des plus fortes et très agréable.

3^o Le poignard du Nabab, dont la lame était empoisonnée, ce qui fut prouvé par une légère piqûre faite à un vieux chien qui en périt immédiatement.

4^o Des armes et des vêtements de la plus grande richesse.